Jean Rémi Paul Féart

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1783

Né à Reims (Marne) , le 2 janvier 1759

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

MM 617 P 169 N 5020

Le confrère Jean Remi Paul Féart, minoré

né à Reims le 2 janvier 1759

fils de Jean Nicolas Féart, négociant et Jeanne Catherine Maillet

humanités à Beaupréau en Anjou, droit à Reims, philos. et théol. au séminaire d'Angers

entré à Paris le 15, admis 28 mars 1783

pension aucune, mais entretien Sorti

Le Confrère Jean Rémi Paul Féart

M.M. 613, p. 214, N 844 =

Jean Rémi Paul Féart, né à Reims le 2 janvier 1759, acolyte
reçu le 4 avril 1783

Note du P. Mérault de Bizi =

Le Confrère Féart. Je crois qu'il ne manque pas de certains talents; mais ils ne me paraissent pas avoir été cultivés comme ils auraient dû l'être.

Quand je considère son penchant à la lâcheté, à la paresse, l'amour de ses aises et commodités, son éloignement pour la gêne, son orgueil démesuré, son ton tranchant, son caractère difficile, susceptible, fier, qui s'annonce par son extérieur, son ton léger et suffisant.

Ajoutez les maux de nerfs, dont il s'est plaint au R.P. Général et qui, à l'entendre, semblent le mettre hors d'état de bien remplir un emploi et être pour lui une raison de se retirer, retraite à laquelle il paraît qu'il ne pense pas aussi sérieusement que je le désirerais; quoiqu'il semble depuis qq. temps faire des réflexions et s'annoncer pour être plus traitable.

Je ne le crois pas propre à l'Oratoire.

Je pense, cependant, que, par une suite de son caractère, il n'est pas capable de faire de ces bassesses qui déshonorent devant les hommes, quoique d'ailleurs on n'y puisse pas compter d'une manière certaine, à cause des vices honteux dans lesquels Dieu permet si souvent que tombent les orgueilleux en punition de leur orgueil.

M.M. 616, p. 47 N. 324 =

Le Conf. Jean Rémi Paul Féart, minoré du diocèse de Reims
né à Reims le 2 janvier 1759
fils de Jean Nicolas Féart, négociant et Jeanne Catherine Maillet
humanités à Beaupréau en Anjou, droit à Reims, philosophie et théologie
au séminaire d'Angers
entré à Paris le 15, admis le 28 mars 1783
pas de pension, mais l'entretien